

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 juillet 2026**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet, le Conseil Municipal**
Présents : 16 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 18 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Madame CHARRIN Isabelle, Monsieur LINGRAND Beñat, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Monsieur BARNECHE Jokin, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Monsieur ARLA Beñat, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

Excusés : Monsieur GUERIN Philippe (donne pouvoir à Monsieur LINGRAND Beñat), Madame BELASCAIN Aurelie (donne pouvoir à Monsieur DESCAMPS Didier).

Secrétaire de séance : Monsieur BARNECHE Jokin

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-34 : TARIFS MUNICIPAUX

Vu la délibération 2026-01 du 02 mars 2026 validant les tarifs municipaux ;

Etant donné qu'il convient d'actualiser et de créer certains tarifs municipaux, notamment dû à l'augmentation des tarifs des repas de cantine fournis par Bertakoa et de la création du marché nocturne ;

Vu la commission finances en date du 21/07/2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE UNIQUE : ADOPTER** les tarifs municipaux conformément au détail ci-dessous et d'actualiser le tableau des tarifs municipaux ;

GARDERIE ET CANTINE	
Quotient familial	Tarifs cantine
De 0 à 1 000	1,00 €
de 1 001 à 1 250	4,47 €
A partir de 1 251	4,73 €
Adulte	6,55 €
Quotient familial	Tarif garderie 1/2 journée
0 à 550	1,00 €
de 551 à 700	1,35 €
de 701 à 850	1,70 €
de 851 à 1250	1,95 €
de 1251 et plus	2,20 €
Quotient familial	Tarif garderie Journée
0 à 550	1,77 €
de 551 à 700	2,40 €
de 701 à 850	3,00 €
de 851 à 1250	3,30 €
de 1251 et plus	3,70 €

AFFICHES	
A3	15,00 €
A2 plastifiée	20,00 €
A1	20,00 €
DROITS DE PLACE	
Théâtre de la nature	100€ par évènement
Fronton Bil Toki	100€ par évènement
Terrasse de café (forfait annuel)	41€/m ²
Vélos Pony	15€ par vélo
Marché Hebdomadaire Forfait	
Par an sans électricité	120,00 €
Par an avec électricité	150,00 €
Par mois sans électricité (Juillet et aout)	12,00 €
Par mois avec électricité (Juillet et aout)	15,00 €
Marché Nocturne (emplacement de 3m)	15,00 €
TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEURE	
Affichage non numérique superficie inférieure à 50 m ²	16,70/m ²
Affichage non numérique superficie supérieure à 50 m ²	33,40/m ²
Affichage numérique superficie inférieure 50 m ²	50,10/m ²
Affichage numérique superficie supérieure 50 m ²	100,20/m ²
Enseignes d'une superficie inférieure à 12m ²	16,70/m ²
Enseignes d'une superficie entre 12m ² et 50m ²	33,40/m ²
Enseignes d'une superficie supérieure à 50m ²	66,80/m ²
SERVICES PAYANTS AU GUICHET	
Photocopie A4 noir et blanc	0,15 €
Photocopie A4 couleur	0,40 €
Photocopie A3 noir et blanc	0,30 €
Photocopie A3 couleur	0,80 €
Disque bleu	1,00 €
NOUVEAU CIMETIERE	
CAVURNES 30 ans	200 € LE TERRAIN
	500 € LE CAVEAU
PLEINE TERRE 2 PLACES	400€ LE TERRAIN
EMPLACEMENT 4 PLACES 50 ans	550 € LE TERRAIN
	2200 € LE CAVEAU
EMPLACEMENT 6 PLACES 50 ans	700 € LE TERRAIN
	2700 € LE CAVEAU
ANCIEN CIMETIERE	
EMPLACEMENT 4 PLACES 50 ans	300 € LE TERRAIN
	2000 € LE CAVEAU
EMPLACEMENT 6 PLACES 50 ans	450 € LE TERRAIN
	2500 € LE CAVEAU

LOCATION divers	
Cantine avec caution 500€ arbonars uniquement Caution supplémentaire de 800€ pour la sono	150 euros le matin 300 euros l'après-midi 400 euros la journée 400 euros pour la sonorisation/vidéo
Maison des associations avec caution 300€ arbonars uniquement	150€ la journée
Salle du Conseil avec caution 1 000€ entreprises	300€ la 1/2 journée en semaine
Table à l'unité	5,00 €
Chaise à l'unité	0,80 €
Tonnelle à l'unité avec caution 150€	15,00 €
SERVICES PAYANTS	
Elagage des arbres propriétaires négligents avec nacelle (hauteur théorique supérieure à 3m) ;	90€/mètre linéaire
Elagage des arbres propriétaires négligents sans nacelle (hauteur théorique inférieure à 3m)	60€/mètre linéaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Arbonne, le 27/07/2026

Monsieur le Maire
 Guillaume FOURQUET

